



CRITÈRES DE SÉLECTION Bowls Canada Boulingrin

Critères de sélection pour le Championnat du monde junior

1) Énoncé concernant la philosophie de sélection

La politique de sélection de Bowls Canada Boulingrin (BCB) a pour but de présenter le processus de repérage et de sélection des athlètes en vue du Championnat du monde junior de manière claire, juste et transparente.

World Bowls a accordé à BCB le privilège de choisir un deuxième duo pour le Championnat du monde junior.

Le processus de sélection en vue du Championnat du monde a pour but de sélectionner un athlète masculin et une athlète féminine pour participer aux épreuves de simples et mixtes au Championnat du monde junior.

REMARQUE : BCB se réserve toutefois le droit de ne pas envoyer d'athlète au Championnat du monde junior si elle estime qu'aucun athlète ne convient à la tâche ou qu'elle est incapable de subventionner cet athlète.

2) Déclaration de responsabilité

BCB reconnaît l'importance d'avoir une politique de sélection claire et de communiquer les critères de sélection fondamentaux à tous les athlètes. BCB s'engage à appliquer sa politique de sélection de manière juste et appropriée, sous la direction de son comité de haute performance (CHP).

Le CHP s'engage à nommer un comité de sélection (CS) compétent pour effectuer la sélection. Le CS du Championnat du monde junior de 2015 sera formé des entraîneurs de l'équipe nationale, du président du comité de haute performance et du directeur de la performance.

3) Admissibilité à la sélection

Les athlètes repérés aux fins de sélection pour le Championnat du monde junior doivent satisfaire aux conditions ci-après.

- i) Être membre du programme national (équipe nationale ou de développement).
- ii) Être membre en règle de BCB et / ou de ses associations affiliées (OPS et / ou clubs).
- iii) Respecter les critères d'admissibilité énoncés par World Bowls s'appliquant à l'événement.
 - a. Âge d'admissibilité : Les athlètes doivent être âgés d'au moins 18 ans et de moins de 25 ans au début de l'événement.
- iv) Avoir signé l'entente de l'athlète (ou la signer après la sélection).
- v) Respecter le Programme canadien antidopage.
- vi) S'engager à participer aux programmes de gestion de la performance recommandés par BCB.



4) Critères de sélection

BCB sélectionne les athlètes en s'appuyant sur les quatre critères suivants.

- L'athlète doit actuellement être membre de l'équipe nationale ou de développement.
- La performance de l'athlète au championnat provincial ou canadien de l'année en cours est prise en considération.
- L'athlète doit être capable d'offrir une performance de calibre international et avoir le potentiel de se rendre jusqu'en éliminatoire.
- L'athlète doit respecter les exigences relatives au programme d'entraînement annuel et communiquer régulièrement avec le directeur de la performance (DP) afin de rendre compte de ses résultats et d'effectuer un suivi de sa performance.

Le CS appliquera la politique de sélection et les critères de sélection en consultation avec le CHP et sous la direction du directeur de la performance.

5) Processus de sélection

Tout athlète admissible qui satisfait aux critères 3 et 4 sera encouragé à poser sa candidature aux fins de sélection. À l'issue du processus, le CS consultera et examinera les demandes et sélectionnera les athlètes.

6) Responsabilités de BCB

- BCB subventionnera tous les athlètes sélectionnés à la hauteur de 1 500 \$CAN chacun afin de payer une part des coûts de la participation au Championnat du monde junior (CMJ).
- BCB offrira son soutien en réservant un lieu d'entraînement et d'hébergement pour l'athlète (ou les athlètes) dans le cadre du camp d'entraînement en Australie au cours des sept à dix jours précédant le CMJ.
- BCB déléguera un entraîneur national nommé par BCB qui fournira du soutien en lien avec l'entraînement et la gestion pendant toute la durée du CMJ, dans les limites des ressources financières disponibles pour déléguer un entraîneur.

6) Responsabilités de l'athlète

- L'athlète devra payer toutes les dépenses dépassant la valeur de la subvention qui résulteront de sa participation au Championnat du monde junior.
- L'athlète continuera de rendre compte de la progression de son plan d'entraînements et d'entretenir des communications régulières avec le directeur de la performance.
- L'athlète continuera de s'entraîner et de se préparer de manière efficace en vue du CMJ.
- L'athlète respectera le Code de conduite de l'athlète du programme national de BCB.